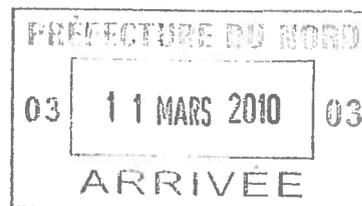


SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine 1, rue du Ballon 59034 LILLE cedex</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p>du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</p>
--	--

Comité syndical du 1^{er} février 2010

Délibération n° 2-2010



Objet : BUDGET PRIMITIF 2010

Le lundi 1^{er} février deux mille dix à dix sept heures, le comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté Urbaine, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur René VANDIERENDONCK, Vice-président.

Titulaires présents : 23

Mme DUHEM, MM. BAILLOT, BOUREL, DEBREU, DEHAIS, DELANNOY, DESMAZIERES, DESPREZ, DUSAUSOY, FOUTRY, GAUTHIER, GRAS, JANSSENS, LEFEBVRE, LOOSVELT, MAILLE, MERTEN, MONNET, PAURON, SARAZIN, VANDIERENDONCK, WATTEBLED, WIBAUX .

Titulaires absents : 34

Suppléants représentant les titulaires : 8

Mme RINGOTTE pour M. MUTEZ, Mme RUSQUART pour Mme AUBRY, Mme SARTIAUX pour M. CAUDRON, M. COGET pour M. RUANT, M. DELERIVE pour M. DEWAELE, M. HAYART pour Mme SCHARLY, M. PACAUX pour M. ELEGEEST, M. VERBRUGGE pour M. BAERT.

Secrétaire de séance : Luc FOUTRY

Convocation aux délégués du comité syndical et affichage : 20 janvier 2010

Nombre de délégués en exercice : 57

Publiée le : 1^{er} février 2010

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

Rapport de Madame la Présidente

Comme cela a été indiqué lors du débat d'orientation budgétaire dans notre séance du 3 décembre 2009, le budget primitif doit prendre en compte le coût des travaux de suivi de la mise en œuvre du schéma directeur approuvé le 6 décembre 2002 ainsi que la décision prise par délibération n° 15-2008 du 27 novembre 2008 sur l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale.

C'est ainsi que les recettes seront constituées par les contributions des membres du Syndicat mixte qui passeront de 0,50 € à 0,75 € par habitant pour un montant de **900 044,25 €** venant équilibrer celui des dépenses s'élevant à la même somme.

Le calcul de la participation des membres a été effectué sur base des nouveaux chiffres de la population légale pour 2007, publiés le 1^{er} janvier 2010.

DEPENSES

Article	Libellé	BP 2009 en €	PROPOSITION 2010 en €
O11	Charges à caractère général	27 100,00	4 544,25
6064	Fournitures Administratives	1 000,00	1 000,00
6226	Honoraires	25 000,00	2 444,25
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	1 000,00
6237	Publications	100,00	100,00
022	Dépenses imprévues		
O12	Charges de personnel et frais assimilés	5 500,00	5 500,00
6411	Rémunération du personnel	5 500,00	
67	Charges exceptionnelles	620 000,00	890 000,00
6744	Subvention à un organisme privé	620 000,00	
022	Dépenses imprévues	4 209,87	
	Total des Opérations Réelles		
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	656 809,87	900 044,25

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

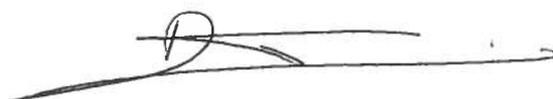
RECETTES

Article	Libellé	BP en 2009 en €	PROPOSITION 2010 en €
74	Dotations Subventions Participations	600 399,50	900 044,25
74718	Etat Dotation Globale de Décentralisation		
74741	Participation des Communes	1 196,50	1 797,00
74751	Participation des groupements des collectivités	599 203,00	898 247,25
	Total des Opérations Réelles	599 203,00	900 044,25
OO2	Résultat de fonctionnement reporté	56 410,37	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	656 809,87	900 044,25

Je vous propose de voter le budget :

- par nature comme le permet l'article L. 2312-3 du code général des collectivités territoriales,
- par chapitre,
- en arrêtant les dépenses et les recettes à la somme de **900 044.25 €**.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du Comité syndical.



Martine AUBRY
Présidente du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole